



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- OCTOBRE 2026

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 14 ET LE 18 SEPTEMBRE 2026 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai
SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS
Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de Mansle-les-Fontaines

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : OCTOBRE 2026

- repas x 3,30 € =	€	s. 40	semaine 41				semaine 42				semaine 43				semaine 44				Nb de repas par mois
- repas x 3,70 € =	€	J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	L M J V	
- repas x 4,80 € =	€	1 2	5 6 8 9	12 13 15 16	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	19 20 22 23	26 27 29 30	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2026/2027

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 3,30 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,70 € : pour les résidents des autres communes

- 4,80 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents